

Paris, le 19 NOV. 2013

Monsieur Claude AZAM
Directeur du bureau d'enquêtes sur les
accidents de transport terrestre
Ministère de l'Écologie, du Développement
durable et de l'Énergie
Tour Voltaire
92055 PARIS-LA-DÉFENSE Cedex

Références : D/2013/011324/00/MAL/KD
Affaire suivie par : Marie-Annick LOISEL

Objet : Suites données par RFF à l'enquête technique du BEA-TT sur le heurt par un train de voyageurs Intercités d'un engin de travaux sur caténaires survenu le 4 juillet 2012 à Lachapelle-Auzac dans le Lot

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 13 août 2013, vous avez transmis à RFF le rapport d'enquête technique établi par le BEA-TT, concernant le heurt par un train de voyageurs Intercités d'un engin de travaux sur caténaires, de type LOR'AXE, survenu le 4 juillet 2012 à la hauteur de la commune de Lachapelle-Auzac, dans le Lot.

Vous avez invité RFF à faire part des suites qu'il entend donner à la recommandation R3 de votre rapport.

Recommandation R3 (RFF, SNCF) : Assurer l'enregistrement de toutes les communications en lien avec l'exploitation effectuées à partir des téléphones de service des agents-circulation.

L'action envisagée ci-après a été établie en concertation avec la SNCF.

RFF et SNCF mènent actuellement une étude visant à caractériser la faisabilité des enregistrements des conversations des agents-circulations, sur les plans technique, fonctionnel, économique et social.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur Général Adjoint Opérations



Christian COCHET

"Réseau ferré de France exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de RFF d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".